

Fiche de réservation – Véhicule

Associations Pacéennes

Délai de dépôt :
37 jours avant
l'évènement

Association :

Nom du demandeur :

N° de téléphone :

Mail :

2nd contact :

N° de téléphone :

Mail :

Objet du déplacement :

Destination :

Dates du déplacement : du au

Nombre de personnes déplacées :

Retrait du véhicule souhaité le à
8h30 – 9h
13h30 – 14h
15h30 – 16h

Retour du véhicule souhaité le à
8h30 – 9h
13h30 – 14h
15h30 – 16h

Le service Logistique prendra contact avec vous pour confirmer les horaires de retrait et retour.

Master (323 – BBF – 35)



En cas de sinistre (cochez option choisie) :
Refacturation des frais de remise en état sur facture
Souscription d'une extension temporaire de contrat d'assurance
« Tous risques autos »

Minibus (FM-368-HV)



En cas de sinistre (cochez option choisie) :
Refacturation de la franchise applicable
Souscription d'une extension temporaire de contrat d'assurance
« Tous risques autos »

Pour plus de précisions sur les sinistres, voir la convention.

Aucun prêt ne sera accordé aux associations n'ayant pas retourné la convention de mise à disposition signée.

Date de réception de la demande :

A retourner par mail : vielocale@ville-pace.fr